

SEANCE VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	7	7

Délibération n°10112023-002

Date de la convocation

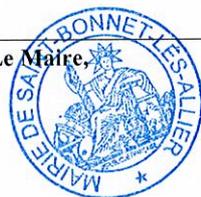
Le 02/11/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

**ADHESION AU
SERVICE, SANTE ET
SECURITE AU
TRAVAIL DU CENTRE
DE GESTION DE LA
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE DU
PUY DE DOME**

Le Maire,



Emeric DECOMBE

Signature et cachet

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi 10 novembre à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,

sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise,

Absents (excusés) : Mme BONHOMME Sabrina, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER Elise

Vu le Code général de la Fonction Publique notamment ses articles L136-1, L451-24, L452-25 à 31, L542-25 à 47, L613-2 et L811-1 à 812-2,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2023-34 en date du 26 septembre 2023 portant mise en œuvre des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail au profit des collectivités locales du département et des autres employeurs publics,

Considérant que les missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent être réalisées, dans le cadre d'une convention, au bénéfice des collectivités et d'établissements de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 063-216303255-20231110-10112023002-CC

SEANCE VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

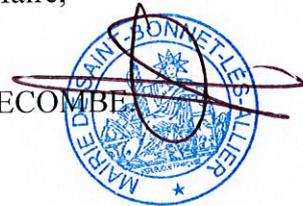
- Adhère aux missions à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise l'autorité territoriale à signer la convention proposée par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,
- Inscrit les crédits correspondants au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au Pôle santé au travail.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à ST BONNET LES ALLIER, le 13 novembre 2023.

Le Maire,

Emeric DECOMBE



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 063-216303255-20231110-10112023002-CC